

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 février 2021

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 47 + 10 Pouvoirs  
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme L. MEHL

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mme A. CHABERT - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à Mme C. MUNSCH -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN - Pouvoir à M. P. MICHEL -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, Mme C. DURRMAYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER.

**Délibération n°5 : Demande de classement au titre des « sites patrimoniaux remarquables » de la ville de Bouxwiller**

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal de Bouxwiller du 05/11/20 sollicitant le classement de la ville de Bouxwiller en Site Patrimonial Remarquable ;

Vu le code du patrimoine et en particulier ses articles L.631-1 à L.631-4 et R.631-1 à R.631-11 ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

\* de **SOLLICITER** le classement au titre « des sites patrimoniaux remarquables » de la ville de Bouxwiller ;

\* de **SOLLICITER** la participation de la Commune de Bouxwiller au financement des études préalables ;

\* d'**AUTORISER** le Président à solliciter toutes aides pour ces études préalables ;

\* d'**AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant au projet.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président